

Service instructeur
Direction Générale de Services
Service Habitat et Solidarités Territoriales

4^{ème} Commission - N° 2007/IV-6e/14

Service consulté

**RECONDUCTION DU PROGRAMME D'INTERET GENERAL
PROGRAMME SOCIAL THEMATIQUE
POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES**

PERIODE 2008 - 2011

Résumé : Le Programme d'Intérêt Général, Programme Social Thématique Départemental (PST Départemental) a pour objectif de réhabiliter des logements privés avec des subventions majorées de l'ANAH et de les mettre à disposition de familles en difficulté. Compte tenu des résultats obtenus depuis la première mise en œuvre du PST en 1993, il est proposé de reconduire le PST Départemental, pour une nouvelle période de 4 ans, sur le territoire de compétence du Département (hors CAMSA) et d'autoriser le Président du Conseil Général à procéder à une consultation en vue de désigner l'équipe de suivi - animation du PST Départemental.

Le PST Départemental est une des actions prévues dans le cadre du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées.

C'est un programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat au sens de l'article R 327 1 du Code de la Construction et de l'Habitation ; à ce titre, il fait l'objet d'un arrêté du Président du Conseil Général dans le cadre de la convention de délégation de compétence conclue le 31 janvier 2006 :

- son périmètre est le territoire départemental, à l'exclusion des communes de la Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA), compétente en matière de gestion des aides à la pierre déléguée par l'Etat,
- sa durée est de 4 ans, (2008 - 2011),
- son objectif est le développement d'une offre en logements à loyers conventionnés très sociaux, adaptés aux besoins des populations défavorisées ou ayant des difficultés particulières, en raison de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence (handicaps familiaux, professionnels, socio - culturels), pour accéder à un

logement décent et indépendant. Sur la période 2008 – 2011 les objectifs du PST sont estimés à 310 logements,

- le suivi animation du PST, qui comporte l'assistance technique et administrative apportée aux propriétaires dans le montage de leurs dossiers de demande de subvention ANAH, est confié à un bureau d'études après mise en concurrence. Cette mission, financée par le Département, est subventionnable à hauteur de 35 % par l'ANAH. Le coût annuel de cette action est de l'ordre 50.000,00 € (HT).

Depuis 1993, dans le cadre de la procédure PST, 283 logements ont bénéficié de subventions ANAH pour leur amélioration, soit 83 dossiers pour 5.413.086,00 € de subvention ANAH, dont 176 logements vacants ou créés (62%).

Hors financement PST, concomitamment, 105 logements ont été améliorés avec 740.755,00 € de subventions ANAH.

En 2007, les engagements suivants sont prévus au titre de la 3^{ème} année du PST en cours :

- 8 dossiers sont actuellement en cours de montage, représentant 16 logements, et 484 000 € de subventions ANAH.

- 6 autres dossiers sont actuellement à l'étude représentant 11 logements, et 500.000,00 € de subventions de l'ANAH.

Le potentiel de réalisation pour 2007 atteint par conséquent 27 logements, pour un montant de subvention ANAH estimé aujourd'hui à 984.000,00 €.

L'attribution de ces logements se fait par l'intermédiaire d'une commission d'attribution dont les actions sont coordonnées avec celles du Service Social Départemental et du FSL.

Aussi, compte tenu du travail déjà réalisé et de son impact social au bénéfice des ménages en difficulté, je vous propose :

- de reconduire le PST Départemental pour une nouvelle période de 4 ans (2008 – 2011), avec un objectif de production de 310 logements, soit une moyenne annuelle de 78 logements, en hausse par rapport au rythme constaté ces dernières années.

o Objet de l'opération : Suivi animation du programme d'intérêt général pour le logement des personnes défavorisées dans le Département du Haut-Rhin – PST Départemental.

o Estimation globale prévisionnelle de l'opération : 200.000,00 € HT, soit 239.200,00 € TTC.

o Selon l'inscription budgétaire aux caractéristiques suivantes :

Section fonctionnement :

- Programme n° H024,

- Nature : 6188,

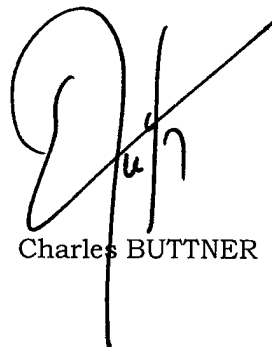
- Fonction : 72.

- de m'autoriser à souscrire le marché nécessaire et à signer tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la consultation y afférente.

- de m'autoriser à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre...) et le règlement du marché, nécessaire, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

- de m'autoriser à faire procéder à une consultation en vue de désigner l'équipe de suivi animation de l'opération et d'inscrire 3.000,00 € sur le Chapitre 011 - Nature 6231 pour insertion presse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER